



heure supplémentaire non payé

Par **alansteph**, le **26/04/2013** à **10:20**

bonjour à tous,

voilà je boss dans le commerce, embauché à 35 h , avant je faisais 10h/12h-14h/19h et voilà qu'un matin sans rien me dire , mon patron affiche un panneaux : ouvert 9h30/12-14/19 .

il me dit , on s'arrangera

ça fait 3 mois que ça dur, il ne m'a jamais rien payé sans compté les fois ou je fini à 19h30/20h..

Je ne sais pas quoid faire...

mais quand même il me les doit c'est heures, comment le prouver car normalement je suis simple vendeur mais en fin de compte c'est moi qui tiens le magasin et lui passe tout les 3 jours récupérer la recette !!!

merci d'avance

seb34

Par **P.M.**, le **26/04/2013** à **14:18**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur doit payer tout le temps de travail effectif, éventuellement en heures supplémenaires...

Par **alansteph**, le **26/04/2013** à **14:51**

bonjour

Je sais bien qu'il doit les payés, mais ce n'est pas le cas, et si je commence à dire quelque chose , il a juste à changer le panneaux et me dire que ce n'est pas vrai...

C'est complexe!

Mais merci beaucoup
Salutations

Par **P.M.**, le **26/04/2013** à **16:54**

Effectivement pour pouvoir se faire payer les heures supplémentaires éventuellement par recours devant le Conseil de Prud'Hommes, il faut avoir la preuve de les avoir accomplies...